

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, tenue le 22 février 2017 à 19h30 en la salle du Conseil, sise au 47, rue de l'Église, Lac-des-Seize-Îles, lieu ordinaire des séances du conseil et conformément au code municipal, sont présents son honneur le maire, Yves Baillargeon, mesdames les conseillères, Lucie Robillard Barbeau, France Robillard Pariseau, Corina Lupu et messieurs les conseillers René Pelletier et David Estall formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Absentes : Mesdames les conseillères Françoise Tassé et Corina Lupu
Absent : Monsieur le conseiller David Estall

Monsieur Pierre Gagnon, Directeur général et secrétaire-trésorier, également présent, agit comme greffier.

Ouverture de la séance ordinaire du 22 février 2017

Monsieur le maire ouvre la séance ordinaire à 19h30 après constatation du quorum.

2017-02-1032 - Approbation de l'ordre du jour – séance ordinaire 22 février 2017

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance ;
Approbation de l'ordre du jour ;
Approbation procès-verbaux - séances extraordinaire et ordinaire ;

1. Administration

1. Acceptation des comptes à payer de la séance du mois de janvier 2017 ;
2. Transferts budgétaires ;
3. Dépôt des états de revenus et dépenses au 31 janvier 2017 ;
4. Taxes en collection ;
5. Offres de services -Archiviste ;
6. Demande d'appui pour amendement au code municipal du Québec et toute autre loi municipale afin de permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique ;
7. Intérêts de 77.34 \$ à annuler ;
8. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local – Chisholm, Fandrich et Millette ;
9. Mandat – Amyot Gélinas, firme comptable – Rapport financier annuel et préparation des déclarations fiscales

2. Sécurité publique

3. Transport et Voirie

4. Hygiène du milieu

5. Frais de financement

6. Urbanisme et environnement

1. Dépôt rapport du Service d'urbanisme et de l'environnement ;

7. Loisirs et culture

1. Arts et Culture – Appui – Évènement 2017 ;

8. Varia

9. Correspondance

10. Période de questions

11. Clôture et levée de la session ordinaire

Donné à Lac-des-Seize-Îles, ce 22e jour du mois de février 2017.

Il est proposé par France Robillard Pariseau,

appuyé par Lucie Robillard Barbeau,

et résolu unanimement ;

QUE le conseil municipal approuve, tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier, l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 février 2017.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			x	
René Pelletier	District # 1	x			
David Estall	District # 2				x
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5				x
Françoise Tassé	District # 6				x

ADOPTÉE

2017-02-1033 - Approbation - procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 janvier 2017

Il est proposé par Lucie Robillard Barbeau,

appuyé par René Pelletier,

et résolu unanimement ;

QUE le conseil municipal approuve tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 janvier 2017.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			x	
René Pelletier	District # 1	x			
David Estall	District # 2				x
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5				x
Françoise Tassé	District # 6				x

ADOPTÉE

2017-02-1034 - Approbation procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2017

Il est proposé par René Pelletier,

appuyé par Lucie Robillard Barbeau,

et résolu unanimement ;

QUE le conseil municipal approuve tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier, le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2017.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			x	
René Pelletier	District # 1	x			
David Estall	District # 2				x
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5				x
Françoise Tassé	District # 6				x

ADOPTÉE

Administration - 1

2017-02-1035 - Acceptation des comptes à payer du mois de janvier 2017 1.1

Les membres du conseil attestent avoir reçu la liste des comptes à payer pour la présente séance et en avoir pris connaissance.

ATTENDU QUE le comité d'administration a fait la vérification des comptes à payer à approuver pour le mois de janvier 2017, et qu'il recommande leur acceptation ;

POUR CE MOTIF, sur une proposition de France Robillard Pariseau, appuyé par Lucie Robillard Barbeau, il est unanimement résolu et adopté que le Conseil de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles approuve la liste des comptes à payer du mois de janvier 2017, telle que déposée par le directeur général et secrétaire-trésorier, au montant de 55 526.23\$ et apparaissant dans le livre intitulé "PV - Comptes à payer", les salaires et DAS du mois de décembre 2016 au montant de 18 314.57 \$ et les dépenses incompressibles au montant de 8 950.57 \$ pour un total de 82 791.37 \$.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			x	
René Pelletier	District # 1	x			
David Estall	District # 2				x
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5				x
Françoise Tassé	District # 6				x

Je, Pierre Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget 2017 afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

NOM	DATE	NUMERO	ETAT	MONTANT
GÉLINAS, JOHANE 207-121.....	16-02-17	14381	COURS	1,170.00
CNESST	16-02-17	14382	COURS	79.49
RENAUD-BRAY 207-121.....	16-02-17	14383	COURS	400.29
BUREAU EN GROS 207-121.....	16-02-17	14384	COURS	223.21
C.R.S.B.P. DES LAURENTIDES 207-121....	16-02-17	14385	COURS	1,075.37
VILLE DE SAINTE-ADELE 207-121.....	16-02-17	14386	COURS	89.46
M.R.C DES PAYS D'EN-HAUT 207-121.....	16-02-17	14387	COURS	6,352.81
REGIE INTERMUNI. DES DÉCHETS DE LA ROUGE	16-02-17	14388	COURS	4,762.03
SHRED-IT INTERNATIONAL ULC	16-02-17	14389	COURS	87.70
TRICENTRIS, CENTRE DE TRI 207-121.....	16-02-17	14390	COURS	54.16
SIMAG INFORMATIQUE	16-02-17	14391	COURS	201.21
FOURNITURE DE BUREAU DENIS 207-121....	16-02-17	14392	COURS	22.94
PFD AVOCATS	16-02-17	14393	COURS	862.31
H. DAGENAIS ET FILS INC. 207-121.....	16-02-17	14394	COURS	300.03
ENERGIE SONIC RN 207-121.....	16-02-17	14395	COURS	3,224.14
MRC LES LAURENTIDES 207-121.....	16-02-17	14396	COURS	10,605.23
RÉJEAN BEAULNE EXCAVATION INC. 207-121	16-02-17	14397	COURS	4,583.33
MINISTRE DES FINANCES	16-02-17	14398	COURS	231.64
MINISTRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE	16-02-17	14399	COURS	74.73
COMAQ	16-02-17	14400	COURS	569.13
AMYOT GÉLINAS CA 207-121.....	16-02-17	14401	COURS	16,720.25
PIERRE GAGNON	16-02-17	14402	COURS	273.39
BELL CANADA 207-121.....	16-02-17	14404	COURS	563.38
TOTAUX		23	52,526.23	

Transferts budgétaires – 1.2

Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2016 – 1.3

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, aux membres présents du conseil, l'état de revenus et dépenses au 31 janvier 2017 ainsi que le comparatif, et ce conformément à la loi et le dépose aux archives municipales, pour en faire partie intégrante.

2017-02-1036 - TAXES EN COLLECTION 1.4

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Lac-des-Seize-Îles mandate une firme d'avocats pour la perception de taxes municipales échues ou non payées ;

POUR CE MOTIF, sur une proposition de René Pelletier, appuyé par France Robillard Pariseau, il est unanimement résolu et adopté que le Conseil de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles mandate maître Daniel Goupil de la firme PRÉVOST FORTIN D'AOUT pour la perception des taxes municipales et accepte l'offre de services pour collection de taxes portant le numéro de dossier 27372 /0 (dossier PFD) ;

ET QUE les taxes dues de 2013 et/ou des années antérieures, si le solde dû est égal ou supérieur à 100 \$ ou si des montants de taxes pouvaient devenir irrécupérables, seront envoyées en collection.

ET QUE le personnel responsable est autorisé à procéder aux recherches pour mauvaises adresses si nécessaire.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			x	
René Pelletier	District # 1	x			
David Estall	District # 2				x
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5				x
Françoise Tassé	District # 6				x

2017-02-1037- OFFRE DE SERVICES - ARCHIVISTE 1.5

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est d'avis qu'il y a lieu de continuer le classement des archives et d'appliquer le calendrier de conservation ;

POUR CE MOTIF, sur une proposition de France Robillard Pariseau, appuyé par Lucie Robillard Barbeau, il est unanimement résolu et adopté que le Conseil de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles accepte l'offre de services de madame Johane Gélinas au taux horaire de 19 \$ / heure et sur une base de trois (3) jours semaine ou tel que requis par son supérieur immédiat . Le mandat est du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			x	
René Pelletier	District # 1	x			
David Estall	District # 2				x
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5				x
Françoise Tassé	District # 6				x

2017-02-1038 - DEMANDE D'APPUI POUR AMENDEMENT AU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC ET TOUTE AUTRE LOI MUNICIPALE AFIN DE PERMETTRE LA PARTICIPATION AUX SÉANCES EXTRAORDINAIRES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE 1.6

ATTENDU QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

ATTENDU QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants:

i. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique ;

ii. Dans la Loi sur la sécurité civile (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;

iii. Dans la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01) ou un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

ATTENDU QUE les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances du conseil d'administration;

ATTENDU QU'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

ATTENDU QUE la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par René Pelletier, appuyé par Lucie Robillard Barbeau et unanimement résolu;

DE DEMANDER au Gouvernement du Québec d'amender le Code municipal du Québec et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et au député provincial.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			x	
René Pelletier	District # 1	x			
David Estall	District # 2				x
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5				x
Françoise Tassé	District # 6				x

ADOPTÉE

2017-02-1039 - INTÉRÊTS DE 77.34 \$ À ANNULER 1.7

CONSIDÉRANT l'erreur administrative qui a causé préjudice au matricule 2987-14-8875;

POUR CE MOTIF, sur une proposition de France Robillard Pariseau, appuyé par Lucie Robillard Barbeau, il est unanimement résolu et adopté que le Conseil de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles annule les intérêts au montant de 77.34 \$ pour le 248 chemin du Village, matricule 2987-14-8875.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			x	
René Pelletier	District # 1	x			
David Estall	District # 2				x
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5				x
Françoise Tassé	District # 6				x

2017-02-1040 - PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – CHISHOLM, FANDRICH ET MILLETTE 1.8

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une subvention de 40 000.00 \$ pour l'amélioration du réseau routier local pour l'année civile 2016;

ATTENDU QUE la subvention accordée à la Municipalité vise l'amélioration des routes locales Chisholm, Fandrich et Millette;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de France Robillard Pariseau, appuyé par René Pelletier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports qu'il approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Chisholm, Fandrich et Millette pour un montant subventionné de 40368.48\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			x	
René Pelletier	District # 1	x			
David Estall	District # 2				x
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5				x
Françoise Tassé	District # 6				x

**2017-02-1041 - MANDAT – AMYOT GÉLINAS, FIRME COMPTABLE –
RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET PRÉPARATION DES DÉCLARATIONS
FISCALES 1.9**

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater la firme comptable Amyot Gélinas afin de faire le rapport financier annuel et la préparation des déclarations fiscales ;

POUR CE MOTIF, sur une proposition de René Pelletier, appuyé par France Robillard Pariseau, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Lac-des-Seize-Îles mandate la firme comptable Amyot Gélinas pour la préparation du rapport financier annuel et la préparation des déclarations fiscales

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			x	
René Pelletier	District # 1	x			
David Estall	District # 2				x
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5				x
Françoise Tassé	District # 6				x

Sécurité publique

Urbanisme et environnement

Dépôt rapport du Service d'urbanisme et de l'environnement - 6.1

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose aux membres présents du conseil le rapport du Service de l'urbanisme et de l'environnement relativement aux travaux effectués au mois de janvier 2017 et le dépose aux archives pour en faire partie intégrante.

Loisirs et Culture

2017-02-1042 - ARTS ET CULTURE – APPUI – ÉVÈNEMENT 2017 7.1

ATTENDU QUE la volonté de la Municipalité est de maintenir la tenue d'un évènement artistique et culturel annuel sur son territoire;

ATTENDU la présentation de madame France Robillard Pariseau, présidente de « Arts et Culture Lac-des-Seize- Îles » quant à la programmation proposée pour l'année 2017;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Lucie Robillard Barbeau, appuyé par René Pelletier, il est unanimement résolu et adopté que le Conseil de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles appuie le projet proposé par "Arts et Culture Lac-des-Seize- Îles" quant à la tenue de son évènement annuel 2017.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			x	
René Pelletier	District # 1	x			
David Estall	District # 2				x
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5				x
Françoise Tassé	District # 6				x

Varia

Correspondance

Période de questions

La période de questions a duré environ 10 minutes.

2017-02-1043 - Clôture de la séance ordinaire du 22 février 2017

il est proposé par France Robillard Pariseau,
appuyé par René Pelletier,
et résolu unanimement ;

QUE le conseil municipal clôture la séance ordinaire du 22 février 2017.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			x	
René Pelletier	District # 1	x			
David Estall	District # 2				x
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5				x
Françoise Tassé	District # 6				x

ADOPTÉE

Levée de la séance ordinaire du 22 février 2017

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, monsieur le maire, Yves Baillargeon lève la séance ordinaire du 22 février 2017 à 19h56.

Pierre Gagnon, oma
Directeur général et secrétaire-trésorier

Yves Baillargeon
Maire